



COVID-19: Nous avons besoin d'un Habitat des droits de l'Homme

(Ce texte a été publié à l'origine par HIC-HLRN le 17 mars 2020. Le texte original est disponible sur leur site web: [HIC HLRN](https://www.hic-hlrn.org/))

Dans l'actuelle pandémie du COVID-19, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a conseillé - et les gouvernements responsables ont fait respecter - que nous restions chez nous, que nous nous lavions souvent les mains avec du savon et de l'eau chaude, que nous préservions une distance sociale et que nous maintenions notre système immunitaire réactif. **Ces mesures vitales sont impossibles à respecter pour les personnes vulnérables** vivant dans des communautés informelles, dans des camps de personnes déplacées et de réfugié-e-s et dans d'autres conditions d'enfermement et d'entassement. Les personnes qui manquent généralement d'eau potable et d'installations sanitaires, ne peuvent pas maintenir une distance sociale et n'ont pas une alimentation et une nutrition saines pour préserver le bon fonctionnement de leur système immunitaire. **La crise nous rappelle qu'un logement, une alimentation et une nutrition adéquate, de l'eau potable, des installations sanitaires, un environnement sain et des soins de santé sont des besoins humains universels et donc des droits de l'Homme.**

Cela nous rappelle également que **les personnes vivant dans des conditions inadéquates de logements et d'habitat sont parmi les plus vulnérables à l'émergence de vecteurs de maladies**¹. Tout en applaudissant les citoyen-ne-s héroïques qui fournissent des services publics essentiels en cette période traître de la pandémie du COVID-19, nous soulignons particulièrement la situation des sans-abri, des mal logé-e-s, des prisonnier-e-s, des réfugié-e-s, des personnes déplacées, des demandeurs et demandeuses d'asile et des personnes qui vivent sous occupation étrangère et en guerre. Il est de notre responsabilité collective de protéger ces personnes et ces communautés les plus vulnérables et de subvenir à leurs besoins.

En pleine crise mondiale du COVID-19, il est inconcevable de soumettre des personnes à des expulsions forcées. Cette pratique constitue une grave violation des droits de l'Homme, en particulier du droit à un logement adéquat, et est particulièrement inhumaine en période de pandémie. **Nous exigeons donc une interdiction totale d'expulsions forcées, de démolitions de logements, de relocalisations involontaires et de dépossessions par toutes les sphères du gouvernement, tous les secteurs et tous les acteurs et actrices, que ce soit dans les contextes urbains ou ruraux.**

Nous félicitons également les personnalités publiques et les dirigeant-e-s politiques qui ont agi de manière responsable et ont demandé qu'il soit mis fin à ces pratiques, en général, et en particulier pendant la présente pandémie². Il est également essentiel que les institutions publiques se

¹ Principes directeurs de l'OMS sur le logement et la santé (Genève: Organisation Mondiale de la Santé, 2018), disponible en anglais sur: <http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/276001/9789241550376-eng.pdf?ua=1>.

² Peter Gowan, "Le coronavirus appelle à un gel d'urgence des loyers et à un moratoire sur les expulsions" *Jacobin* (12 Mars 2020), disponible en anglais sur: <https://www.jacobinmag.com/2020/03/coronavirus-housing-security-rent-freeze- eviction>;

coordonnent avec le secteur privé pour assurer un service conjoint au bien public, sans discrimination, sans exception, ni profit ou intérêt personnel, afin de donner la priorité à tous ceux et à toutes celles qui vivent dehors et dans les rues, dans les refuges pour sans-abri, dans les établissements informels, les prisons, les camps de réfugié-e-s et les lieux où se trouvent des personnes déplacées et des demandeurs et demandeuses d'asile.

Bien que le droit à un travail décent soit lié à tous les autres besoins et droits de l'Homme, **les personnes qui ne peuvent pas travailler ou qui ont perdu leur emploi et leur revenu à cause du COVID-19 sont de plus en plus vulnérables au virus et à ses conséquences.**

Tous les gouvernements, les entreprises et les institutions compétentes doivent coordonner les mesures urgentes visant à assurer le plus haut niveau possible de santé mentale et physique, y compris les soins universels de santé aux personnes relevant de leur juridiction et/ou de leur territoire respectifs. **La priorité doit être accordée aux personnes travaillant et vivant dans des conditions informelles et précaires, aux personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, aux personnes âgées, aux mineur-e-s et aux femmes enceintes.**

Cependant, nous constatons que certaines mesures gouvernementales sont notoirement inadéquates et cruellement négligentes³. Cet échec public s'ajoute aux actes et aux politiques des gouvernements qui créent des conditions de vie précaires, l'entassement, et relèguent dans des habitats informels et précaires les personnes dont ils sont responsables.

Les politiques, les pratiques et les budgets doivent garantir que les personnes et les communautés les plus vulnérables bénéficient des biens et des services essentiels suivants:

Information et prévention

- Faciliter des informations et des lignes directrices suffisantes, compréhensibles, précises et opportunes sur le statut du COV-19, le nombre de cas et leur propagation;
- Assurer une alimentation et une nutrition suffisantes ainsi qu'un accès à l'eau potable;
- Disposer de kits de test et avoir l'accès aux installations et se diriger vers le personnel adéquats pour détecter gratuitement le COV-19;
- Faciliter les services et équipements de santé mobiles pour l'administration des tests, la vérification et le traitement des symptômes, ainsi que pour traiter les maladies courantes ;
- Faciliter l'approvisionnement régulier et suffisant en eau propre pour permettre à tou-te-s de se laver, ainsi que de disposer des installations sanitaires adéquates;
- Permettre l'approvisionnement adéquat en produits de nettoyage et en désinfection efficace à usage domestique;

Bryant Harris, " Intel : Les démocrates de la Chambre des représentants demandent si Israël viole les restrictions de l'aide américaine" *al-monitor* (16 Mars 2020), disponible en anglais sur: <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2020/03/intel-house-democrats-israel-aid-fight-palestinian-west-bank.html#ixzz6Gyct7iWO>; Heather Stewart, "Les travaillistes demandent l'interdiction des expulsions de locataires affectés par le Covid-19" *The Guardian* (16 Mars 2020), disponible en anglais sur: https://www.theguardian.com/world/2020/mar/16/labour-calls-for-ban-on-evictions-of-tenants-affected-by-covid-19?fbclid=IwAR1TnCMmfPuWlajriZbSJ9_Cj32dNlKlk3956qZYkCA0VR2VuFzBG-MLsTE.

³ Par exemple, Israël n'a distribué que 500 kits de détection du COVID-19 à la population assiégée de la bande de Gaza, qui compte près de 2 millions d'habitant-e-s, réfugié-e-s de la stratégie israélienne de nettoyage ethnique en Palestine: "Gaza: uniquely shielded, yet ultra-vulnerable to corona," *France24*, disponible en anglais sur: <https://www.france24.com/en/20200320-gaza-uniquely-shielded-yet-ultra-vulnerable-to-corona>.

Le Cachemire occupé par l'Inde continue d'être victime d'un blocage total de l'information alors que le COVID-19 est arrivé dans Srinagar, la capitale. Zulfikar Majid "Coronavirus: Kashmir reports first positive case," *Deccan Herald* (18 Mars 2020), disponible en anglais sur: <https://www.deccanherald.com/national/north-and-central/coronavirus-kashmir-reports-first-positive-case-815096.html>.

- Disposer d'installations de nettoyage et de désinfection suffisantes pour les vêtements et la literie, en particulier dans les résidences collectives;
- Accorder une attention particulière aux personnes âgées et aux maisons de retraite.

Soin et traitement

- Faciliter l'accès aux installations et au personnel de soin gratuit pour les malades du COVID-19;
- Permettre l'accès facile aux centres et installations de soins de santé primaires disposant d'un personnel et d'équipements adéquats;
- Augmenter le nombre de lits d'hôpitaux, en particulier dans les unités de soins intensifs (USI);
- Protéger le personnel de santé.

Mesures exceptionnelles

- Garantir un revenu minimum pour les travailleurs et travailleuses qui dépendent d'un revenu quotidien ou qui travaillent dans le secteur informel;
- Mettre fin aux licenciements et assurer une assurance chômage adéquate pour ceux et celles qui ont perdu leur emploi et n'ont pas de revenus;
- Accorder un moratoire des loyers, des prêts et des hypothèques pour les ménages en difficulté;
- Mettre en place le remboursement pour ceux et celles qui ont payé des services à l'avance, mais à qui ces services sont maintenant refusés (étudiants, retraités, malades chroniques, etc.);
- Convertir en logements pour les personnes dans le besoin les bâtiments et des structures inutilisées et vides;
- Mettre toutes les ressources économiques et humaines en œuvre pour vaincre la pandémie;
- Encourager la solidarité à tous les niveaux, en particulier la solidarité internationale.

Tous les membres de la société doivent également coopérer pour assurer une protection mutuelle durant cette période de pandémie. Cela inclut notamment de tenir compte des conseils des médecins et des spécialistes de la santé publique qui déconseillent les déplacements et les réunions qui ne sont pas indispensables.

Bien que cette pandémie mondiale et les mesures nécessaires pour la combattre exigent des dépenses et des ressources exceptionnelles, **nous demandons instamment aux gouvernements de faire usage de leur autorité et des obligations permanentes des États, notamment en vertu des traités relatifs aux droits de l'Homme, pour mobiliser les fonds nécessaires** en donnant la priorité au détournement des budgets militaires surdimensionnés et des subventions pour les combustibles fossiles et pour les autres industries toxiques, et d'imposer des taxes suffisantes sur les activités, les entreprises, les transactions et les autres secteurs qui peuvent contribuer à cet effort commun.

Plus que jamais, nous devons, tous et toutes, éviter de stigmatiser et de discriminer les autres dans cette crise commune.

Toutes les mesures prises en réponse à la pandémie du COVID-19 exigent que nous évitions de violer les droits de l'Homme et nous obligent à promouvoir et maintenir un environnement favorable aux droits de l'Homme afin que le bien-être humain puisse prévaloir.

27 Mars 2020

Consultez les actions des Adhérent-e-s et des Partenaires de HIC sur <https://www.hic-net.org/fr/hic-demande-la-justice-sociale-face-a-la-crise-covid-19/>